Marine Le Pen fait condamner Le Seuil pour une BD

27/10/2007 à 11h38

Les éditions du Seuil ont été condamnées pour atteinte au droit à l'image de la fille du chef du FN à la suite de la publication des "Malheurs de Marine" de Bob Stone et Julien David.

Le juge des référés du tribunal de grande instance de Paris, saisi par Marine Le Pen, a condamné hier les éditions du Seuil pour atteinte au droit à l'image de Marine Le Pen à la suite de la publication des "Malheurs de Marine" de Bob Stone et Julien David. Cette bande dessinée, parue le 18 octobre et tirée à 6.500 exemplaires, se veut une biographie satirique de la fille du chef du Front National, de son enfance à son combat actuel pour la succession de son père.
L'éditeur, qui a cinq jours pour encarter le communiqué de justice dans la bande dessinée, a demandé aux libraires de retirer tous les exemplaires de la vente jusqu'à réception de l'encartage. En revanche la demande de saisie et de retrait de la vente de l'album a été refusée par le tribunal. Marine Le Pen a décidé de faire appel de la décision.

source